

POLICE FEDERALE  
Service Judiciaire  
Arrondissement  
BRUXELLES

L'an deux mille deux  
Le vingt-huit du mois d'octobre à 10.15 heures,

Nous, **Valérie MIGEOT**,

Inspecteur principal de police, attachée au service judiciaire d'arrondissement de Bruxelles, procédons aux dates et heures reprises ci dessus, à l'audition du nommé:

**Athanase GASAKE**

Né à GIHINGA -RUHENGARI en 1942 au RWANDA  
Domicilié 9200 Termonde, Blauwe Steenstraat, 26/16  
Marié à MUJAWAMARIYA Marie  
De nationalité rwandaise  
Candidat réfugié

qui nous déclare :

Je désire m'exprimer en français.

Vous me faites savoir que conformément à l'article 47 *bis* du Code d'instruction criminelle :

- je peux demander que les questions et réponses soient actées dans les termes utilisés,
- je peux, si je le souhaite, m'exprimer dans une autre langue que celle de la procédure,
- je peux demander à ce qu'il soit procédé à tel acte d'information ou telle audition,
- je peux utiliser les documents en ma possession et exiger même ultérieurement qu'ils soient joints au procès-verbal d'audition ou déposés au greffe,
- mes déclarations peuvent être utilisées comme preuve en justice.

\*

\* \*

J'ai intégré l'armée rwandaise en 1965 et été nommé officier en 1967. Après avoir occupé différents postes intérieurs au RWANDA et extérieurs, de fin 84 à mars 1992, j'ai occupé le poste d'attaché de Défense à Bruxelles.

De mai 1992 à septembre 93, j'ai occupé le poste de Directeur des Affaires Administratives et Judiciaires du Ministère de la Défense.

Fin septembre 93, j'ai été admis à la retraite.

A la date du 06.04.94, n'occupant aucune fonction officielle, je n'ai pas été contacté ni rappelé par les autorités de l'époque.

J'habitais à 700 mètres de l'aéroport de KANOMBE, à SAMUDUHA, et c'est là que je me trouvais le 06.04.94.



Du 06.04.94 à la mi-mai 94, je suis resté à la maison.

Ce n'est que vers la mi-mai 1994, sans pouvoir être plus précis, qu'Augustin BIZIMANA, alors ministre de la Défense du gouvernement intérimaire installé à GITARAMA, m'a contacté pour m'offrir le poste de Conseiller s'occupant du problème des déplacés.

Le gouvernement intérimaire a été composé le 09.04.94 et se serait, d'après ce que j'en ai appris, installé à GITARAMA vers le 12.04.94.

J'ai occupé ce poste jusqu'au 03.07.1994, date de la chute de KIGALI où le gouvernement s'est replié sur GISENYI, puis plus tard sur GOMA.

Je me souviens être allé à GITARAMA le 14.05.94 pour m'entretenir avec Augustin BIZIMANA de ma fonction.

Je suis rentré à KIGALI le jour même et j'ai occupé ma fonction de Conseiller au problème des déplacés à partir de KIGALI, au Ministère de la Défense qui se situait alors devant la cathédrale St-Michel.

Je communiquais avec GITARAMA par le biais de la messagerie de la Défense, via le téléphone.

Je me suis rendu à GITARAMA à trois ou quatre reprises entre le 15.05.94 et le 03.07.94, chaque fois pour une journée seulement.

A GITARAMA, le gouvernement intérimaire s'était implanté dans un Centre de Perfectionnement, un complexe scolaire formé de plusieurs bâtiments.

Chaque ministère occupait une classe ou plus au sein de ce complexe.

S.I. Ceux qui avaient la possibilité de travailler à GITARAMA restaient là, les autres travaillaient de chez eux ou comme moi des bureaux à KIGALI.

Le ministre de la Défense, son directeur de cabinet et ses secrétaires particuliers étaient eux à GITARAMA avec leur secrétariat.

S.I. Je ne sais pas s'il en était de même pour les autres ministères et si tous les ministres et leur cabinet se trouvaient à GITARAMA.

Vous me demandez si, dans ma fonction de Conseiller aux déplacés, j'ai eu contact avec d'autres ministères.

Je vous réponds que non, sinon avec les bourgmestres, sous-préfets et préfets.

S.I. Dans ce cadre, j'ai eu contact avec KARERA François, préfet de la préfecture de KIGALI-rural et avec le préfet de la préfecture de GITARAMA, dont je ne me souviens plus de l'identité.

A votre question, j'ai croisé Tharcisse RENZAHO pendant cette période qui venait au ministère de la Défense.

Vous me demandez si j'ai rencontré Jean-Baptiste BUTERA, alors sous-préfet de KIGALI-ville, pendant cette période.

Je vous réponds que non, que je ne l'ai pas rencontré à KIGALI pendant cette période du 06.04.94 au 03.07.94.



S.I Jean-Baptiste BUTERA provient comme moi de la préfecture de RUHENGARI et était partisan du MRND.

S.I Il n'était pas un proche. Je sais qu'il habite à Bruxelles actuellement.

S.I. La première fois que je l'ai revu, c'était début 1998 en Belgique.

S.I. Je sais qu'il est arrivé en Belgique en provenance du CAMEROUN mais j'ignore totalement quel a été son parcours d'exil ni où il se trouvait pendant les événements.

S.I Dans le gouvernement intérimaire, le Ministre des Transports et Communications était André NTAGERURA.

A votre question, il n'y avait aucun staff ministériel à KIGALI pendant les événements, donc il devait se trouver à GITARAMA.

Dans le staff ministériel, j'entends le ministre et son cabinet.

A votre question, je vous réponds que je n'ai aucune idée de qui faisait partie du cabinet du ministre NTAGERURA.

Vous me citez le nom de Malien HABYARIMANA et je vous réponds que ce nom ne me dit rien, que c'est la première fois que je l'entends.

Vous me demandez si j'ai eu contact avec ce ministère des Transports et Communications pendant que j'occupais ma fonction de Conseiller des personnes déplacées et je vous réponds que non.

Vous me demandez si je connais Charles NZABAGERAGEZA.

Je le connais. A une période, il a été préfet de RUHENGARI.

Quand il a été remplacé à RUHENGARI, il est allé au Ministère des Transports et Communications, mais je ne sais pas à quel poste.

Je l'ai vu en Belgique où il habitait, comme moi, à DENDERMONDE.

Je pense qu'il a quitté la Belgique il y a environ deux mois et qu'il vit actuellement en Allemagne.

Son épouse vit en Allemagne où elle est installée déjà depuis assez longtemps.

Je pense donc qu'il est allé la rejoindre.

Je n'ai aucune idée de l'endroit où son épouse vit en Allemagne et je ne l'ai jamais vue en Belgique.

Je sais que son épouse a obtenu le statut de réfugiée politique en Allemagne, quant à lui, il ne l'a pas obtenu en Belgique.

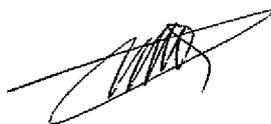
Vous me demandez si pendant les événements, Charles se trouvait à KIGALI, ou avec son ministre, à GITARAMA.

Je vous réponds que j'ignore où il se trouvait pendant cette période, ne l'ayant pas vu.

Je ne peux émettre aucune hypothèse quant à l'endroit de sa présence pendant les événements.

Quand je l'ai rencontré pour la première fois après les événements, c'était à JETTE, à l'occasion de funérailles.

Je n'ai pas abordé la question de sa présence au pays pendant les événements ni son parcours au cours de son exil.



En fait, nous avons parlé de la situation actuelle du pays et des possibilités d'y rentrer.

A votre question, Charles était originaire de GISENYI et devait être Docteur Vétérinaire.

S.I. Je pense qu'il devait avoir des liens spécifiques avec le clan HABYARIMANA sans vous en préciser plus, sinon qu'on disait de lui qu'il faisait partie de l'AKAZU.

S.I. Quand il était préfet de RUHENGARI, Charles était ressenti comme un préfet abordable, il descendait dans les communes et les secteurs où il cherchait le progrès pour la population.

En tous les cas, je n'ai jamais entendu les gens se plaindre de lui.

\*  
\* \*

Vous me faites savoir que conformément à l'article 57 du Code d'instruction criminelle je peux obtenir gratuitement une copie du procès-verbal de mon audition.

- Je demande expressément cette copie que vous me remettiez, ma signature valant récépissé.

\*  
\* \*

- Vous me donnez lecture de ma présente déclaration comme suite à mon souhait

\*  
\* \*

- Je n'ai aucune modification, complément ou correction à apporter à la déclaration

Lecture faite, persiste et signe, ce 28.10.2002, à 11.30 Heure.



DONT ACTE,

